

Nos réalisations en Grand Est

Mollkirch (Bas-Rhin)

Reboisement post-scolytes
Aidé à 67 % par les
Internationaux de Strasbourg
Reboisé en 2021 avec un
mélange de chêne sessile,
chêne rouge, châtaignier, tilleul à
petites feuilles et érable plane
Surface : 1,9 ha

Lupcourt (Meurthe-et-Moselle)

Boisement de terres agricoles
Aidé à 65 % par A.S.O. dans le cadre du Tour
de France femmes 2022
Boisé en 2023 avec un mélange de peuplier
Koster, chêne sessile, pin sylvestre, pin laricio
de Calabre, érable plane, alisier torminal,
cormier et tilleul à petites feuilles
Surface : 5,5 ha



Nos financeurs des projets carbone



Votre contribution carbone volontaire en forêt avec le CNPF



Qu'est-ce que le label
Bas-Carbone ?
Comment trouver un projet
forestier répondant à vos
besoins ?
Quelles sont les étapes du
processus de financement ?
Voici un aperçu de la manière
dont le CNPF peut vous assister
dans le financement de projets
de boisement, de reboisement
ou de balivage, opérant sous
l'égide du label étatique
Bas-Carbone.

Votre contact au CNPF :

Fiona ALATI
(Champagne-Ardenne) :
fiona.alati@cnpf.fr

Stéphane ASAËL (Lorraine, Alsace) :
stephane.asael@cnpf.fr



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Le label Bas-Carbone

Créé par le ministère de la Transition écologique fin 2018, le label Bas-Carbone a pour objectif de participer à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050. Il s'agit du seul cadre de certification climatique volontaire de l'État qui labellise des projets de haute qualité visant à séquestrer du carbone atmosphérique ou à réduire ses émissions grâce à la croissance et à la préservation des forêts. Concrètement, l'État certifie l'impact carbone des projets, ce qui leur permet d'être financés par des acteurs privés ou publics souhaitant contribuer aux objectifs climatiques français.

LABEL BAS CARBONE

Un service DÉDIÉ

Le C+FOR Forêt et Carbone est un service d'utilité forestière dédié au carbone au CNPF. Il a pour rôle le développement de méthodes et de projets forestiers pour le Label Bas Carbone. C'est le maillon sécurisant les relations entre les entreprises souhaitant compenser volontairement du carbone et les projets en forêt privée.

carbone@cnpf.fr

« Plus de 200 projets forestiers labellisés et financés par le CNPF »



Sylvain Gaudin © CNPF

Les projets labellisés du CNPF

Le CNPF a été à l'origine de la création du label Bas-Carbone avec la rédaction des trois premières méthodes forestières : boisement de terres agricoles, reboisement de forêts dégradées et balivage. Une équipe dédiée, le C+FOR, labellise donc des projets forestiers portés par des propriétaires privés et leur trouve des financeurs pour réaliser les travaux.

À ce jour, le CNPF a fait labelliser et financer partout en France plus de 200 projets forestiers.

Votre projet, vos choix

- 1 Nos équipes du CNPF dans votre région s'assurent tout d'abord de l'éligibilité de votre projet forestier vis-à-vis du label Bas-Carbone.
- 2 Le service C+FOR du CNPF s'engage ensuite à trouver un investisseur prêt à s'impliquer financièrement à vos côtés dans la conduite de vos travaux forestiers.
Une fois votre projet retenu par le financeur, C+FOR réalise pour votre compte toutes les étapes du montage technique et administratif de votre projet pour qu'il obtienne la labellisation Bas-Carbone, préalable à son financement, à savoir :
 - Réalisation d'un diagnostic stationnel sur vos parcelles
→ Propositions d'essences adaptées au sol et résilientes face au changement climatique
 - Formulation des engagements du propriétaire
→ Ne pas couper pendant au moins 30 ans et rédiger un document de gestion durable et déclencher un audit du projet à n+5.
- 3 C+FOR dépose votre projet sur demos-marches-simplifiees.fr pour que la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) l'instruise et lui accorde la labellisation Bas-Carbone après une période d'instruction de 2 mois.
- 4 Préparation des travaux et signatures financeur - propriétaire
 - Sollicitation d'entrepreneurs de travaux forestiers pour établir le coût total du projet
 - Rédaction et signature de la convention propriétaire / financeur.
→ Le financement (en moyenne entre 60 et 80 %) intègre les travaux préalables du sol, la fourniture et l'installation des plants, la protection contre les dégâts du gibier et les premiers entretiens.
 - Signature de l'attestation de fin de chantier
 - Décaissement des fonds par le financeur
- 5 Pour des projets de boisement et de reboisement, réalisation d'un audit externe à votre charge (intégré dans le financement) pour s'assurer de la réussite de votre plantation.
→ La vérification génère alors (à n+5) la certification de compensation carbone pour votre financeur.

